Habitatscanadiens

Rapport annuel du PNAGS 2016



« Vent du Large – Macreuse à front blanc », Timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada 2016.

Artiste : Pierre Leduc de Stoneham (QC)



Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

North American Waterfowl Management Plan

Plan de Manejo de Aves Acuáticas Norteamérica

Table des matieres















- 1 À propos du PNAGS
- 2 Aperçu national
 - 2 Réalisations

du Pacifique

- 3 Dépenses et contributions
- 4 Sujet special 25^e anniversaire de la NAWCA
- 6 Plans conjoints des habitats
 - 7 Plan conjoint des habitats des oiseaux
 - 14 Plan conjoint intramontagnard canadien
 - 18 Plan conjoint des habitats des Prairies
 - 24 Plan conjoint des habitats de l'Est
- 28 Plans conjoints des espèces
 - 29 Plan conjoint sur le canard noir
 - 32 Plan conjoint des canards de mer
 - 34 Plan conjoint des oies de l'Arctique
- 36 Nos partenaires



Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS ou « le Plan ») est un partenariat international visant à restaurer, à conserver et à protéger les populations de sauvagine et les habitats qui leur sont associés grâce à des décisions de gestion fondées sur des bases biologiques solides. Le but ultime est d'en arriver à des paysages durables, dans lesquels les populations de sauvagine sont abondantes et résilientes. Le Plan fait appel à la communauté des utilisateurs et de ceux qui se vouent à la conservation et attachent de l'importance à la sauvagine.

En 1986, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont signé cet accord de partenariat international, et jeté ainsi les bases de la coopération internationale pour le rétablissement des populations de sauvagine en déclin. Le Mexique est devenu signataire du Plan au moment de sa mise à jour en 1994.

Terminologie utilisée dans le présent rapport

Protection

Protection des terres humides et/ou des terres hautes adjacentes par le transfert de titres fonciers ou la conclusion d'une entente juridique de conservation contraignante de longue durée (au moins 10 ans) avec un propriétaire foncier.

Sous influence

Mesures directes prises par les propriétaires fonciers, les gestionnaires de terres ou les agences de conservation qui protègent ou améliorent les terres humides ou les habitats de terres hautes adjacentes sans entente juridique ou contraignante de longue durée. Ces mesures directes entraînent des changements à l'utilisation des terres.

Restauration/Mise en valeur

Mesures appliquées dans des habitats de terres humides ou de terres hautes adjacentes en vue d'en accroître la capacité de support pour les oiseaux migrateurs associés aux terres humides et d'autres espèces sauvages.

Gestion

Activités menées dans les habitats de terres humides ou de terres hautes adjacentes protégés en vue d'en gérer ou d'en maintenir la capacité de support pour les oiseaux migrateurs associés aux terres humides et d'autres espèces sauvages.

Canards colverts se posant sur l'eau.

Canards Illimités Canada

Le partenariat du PNAGS s'étend donc à toute l'Amérique du Nord et cherche à résoudre aux échelles nationale et régionale diverses questions relatives à la sauvagine et à la gestion de l'habitat.

Depuis la création du Plan, ses partenaires se sont efforcés de conserver et de restaurer les milieux humides, les milieux terrestres qui leur sont associés et d'autres habitats essentiels pour la sauvagine partout au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les partenaires influencent de nombreux domaines : ils contribuent à façonner les politiques gouvernementales, agricoles et en matière d'utilisation des terres, à intégrer la science et les systèmes de surveillance à la planification, et à réaliser les programmes relatifs à l'habitat. Ces efforts ont des résultats appréciables. Les effectifs de nombreuses populations de sauvagine sont beaucoup plus importants maintenant qu'ils ne l'étaient en 1986, et les partenaires du PNAGS ont fait des démarches pour collaborer avec d'autres initiatives de conservation des oiseaux.

Au Canada, les activités des partenaires du PNAGS sont dirigées par des partenariats publics-privés appelés « plans conjoints », qui portent sur les aires ou les espèces préoccupantes mentionnées dans le Plan. Un éventail de partenaires, depuis les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations locales jusqu'aux organisations de conservation, participent à chacun des plans conjoints. Les plans de mise en œuvre ou les plans stratégiques, qui sont élaborés en fonction des objectifs du Plan et des pressions qui s'exercent plus particulièrement dans l'aire couverte par les plans conjoints en cause, forment la base des programmes et des projets de chacun des plans conjoints.



Réalisations par les plans conjoints des habitats (1986–2016)

20,0

Millions d'acres d'habitat protégées

(8,1 M Hectares)

Protection de l'habitat par le transfert de titres fonciers ou la conclusion d'accords juridiques à long terme ayant force de loi auprès de propriétaires fonciers (au moins 10 ans). 139,4

Millions d'acres d'habitat influencées

(56,4 M Hectares)

Mesures directes qui protègent ou améliorent l'habitat sans accord juridique ou ayant force de loi. Ces mesures modifient en pratique l'utilisation des terres. 3,6

Millions d'acres d'habitat améliorées

(1,5 M Hectares)

Mesures qui augmentent la capacité de support de l'habitat pour la sauvagine et les autres espèces sauvages. 11,7

Millions d'acres d'habitat gérées

(4,7 M Hectares)

Activités qui gèrent et maintiennent la capacité de support de l'habitat pour la sauvagine et les autres espèces sauvages.

Réalisations par les plans conjoints des habitats (2015–2016)

Milliers d'acres

d'habitat protégées

(42,3 K Hectares)

Milliers d'acres d'habitat influencées

(197,4 K Hectares)

//8,4

Milliers d'acres d'habitat améliorées

(315,0 K Hectares)

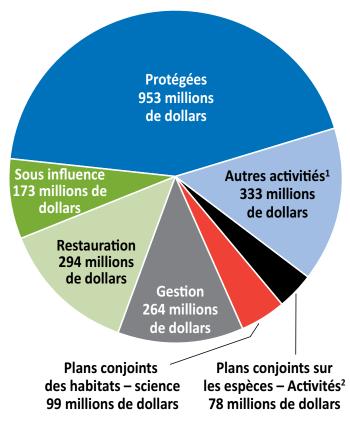
650,2

Milliers d'acres d'habitat gérées

(263,1 K Hectares)

Dépenses

Par activité, 1986 à 2016 (2 194 \$ millions de dollars canadiens)



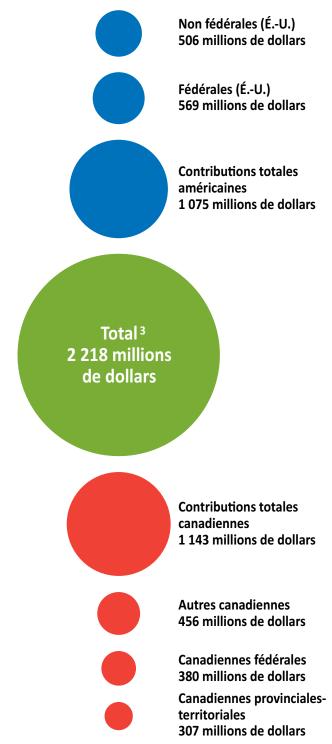
- 1 Activités de coordination et de communication, politiques, dédommagement pour les dommages causés aux cultures et prévention
- 2 Baguage, relevés et recherche

La mise on œuvre du PNAGS au Canada est une réussite grâce au soutien continu de partenaires au Canada ainsi qu'aux États-Unis, qu'il s'agisse des gouvernements fédéraux, provinciaux et étatiques, d'organisations non gouvernementales ou de citoyens, Plus précisément, les fonds reçus par l'intermédiaire de la *North American Wetlands Conservation Act* de 1989 des États-Unis font partite intégrante du succès et de la longévité du programme au Canada.

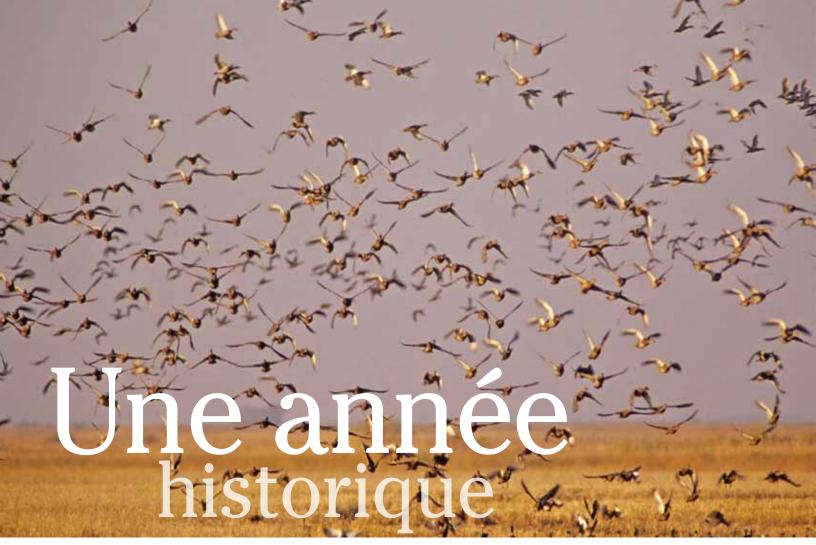
1986-2016 signifie du 1er janvier 1986 au 31 mars 2016. 2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Contributions

À l'appui du PNAGS au Canada, 1986 à 2016 (2 218 \$ millions de dollars canadiens)



³ Inclut 0,2 millions de dollars de contributions internationales



Volée de Canards colverts

Canards Illimités Canada

L'émergence à la fin du XIX^e siècle d'un mouvement de conservation a mené à la signature d'un des premiers traités internationaux sur la conservation de la faune.

Centenaire de la COM et 30^e anniversaire du PNAGS

Le ciel de l'Amérique du Nord regorgeait jadis d'oiseaux entreprenant leur migration annuelle entre les aires d'hivernage d'alimentation et les aires estivales de nidification. Ils étaient si abondants qu'ils assombrissaient le ciel et, aux yeux des nouveaux colons, constituaient une source apparemment inépuisable de gibier à plumes. Devant une telle abondance, les gens chassaient la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux à longueur d'année, sans limites de prises ou de restrictions saisonnières. Parallèlement, des habitats, notamment des milieux humides, des forêts, des littoraux et des prairies, étaient drainés et défrichés au fur et à mesure de l'expansion des établissements humains sur le continent.

Éventuellement, les pressions exercées sur les oiseaux migrateurs ont mené à la disparition de certaines espèces. Le Grand Pingouin et l'Eider du Labrador ont disparu de la planète dans les années 1880, et «Martha», la dernière Tourte voyageuse, est morte au zoo de Cincinnati en 1914. Le problème était irréfutable, et grave.

L'émergence à la fin du XIX^e siècle d'un mouvement de conservation a mené à la signature d'un des premiers traités internationaux sur la conservation de la faune. Signée le 16 août 1916, la Convention pour la protection des oiseaux migrateurs conclue entre le Canada et les États-Unis visait à réglementer la chasse aux oiseaux et à « assurer la conservation à long terme des oiseaux migrateurs ». La Convention et les lois subséquentes adoptées au Canada et aux États-Unis ont établi un cadre de



Un siècle après la signature de la Convention, près de 400 espèces d'oiseaux migrateurs sont protégées au Canada en vertu de la convention concernant les oiseaux migrateurs.

Nichée de Canard pilet Canards Illimités Canada

conservation qui perdure encore. Au Canada, les règlements pris en application de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* de 1917 (LCOM) ont permis de mettre en place pour la première fois un cadre pour la récolte durable d'espèces d'oiseaux.

Malheureusement, les oiseaux migrateurs étaient encore en danger. Les populations nord-américaines de sauvagine migratrice se sont effondrées, pour atteindre des seuils minimaux sans précédent. Le milieu de la conservation de la sauvagine a reconnu qu'un partenariat international était nécessaire pour faciliter le rétablissement des populations de sauvagine en déclin. Les milieux humides, essentiels à la survie et à la reproduction de la sauvagine, disparaissaient à un rythme alarmant. Le drainage pour l'infrastructure urbaine, l'agriculture et d'autres activités humaines a endommagé ou détruit plus de 50 % des milieux humides initiaux dans la zone continentale des États-Unis et a mené à la perte de 30 à 70 % des milieux humides au Canada (PNAGS, 1986).

Travaillant en collaboration, des scientifiques canadiens et américains ont élaboré une nouvelle stratégie de conservation de la sauvagine. Le 14 mai 1986, cette stratégie de conservation, appelée le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), a été signée par le secrétaire de l'Intérieur des États-Unis et le ministre de l'Environnement du Canada, lançant ainsi les fondements du partenariat du PNAGS sur lequel des centaines d'autres reposeront.

L'année 2016 marque un jalon important pour la conservation des oiseaux migrateurs en Amérique du Nord. Cette année, la Convention célèbre son centenaire et le PNAGS, ses 30 ans. Ces jalons nous procurent l'occasion de réfléchir à la capacité du milieu nord-américain de la conservation à relever des

défis, de rendre hommage aux nombreux fondateurs et partisans et de célébrer les nombreuses réalisations du milieu de la conservation.

Un siècle après la signature de la Convention, près de 400 espèces d'oiseaux migrateurs sont protégées au Canada en vertu de la LCOM. Les 92 refuges d'oiseaux migrateurs qui ont été créés offrent un refuge sécuritaire aux oiseaux migrateurs, et sept plans conjoints aident à protéger des millions d'hectares d'habitat pour les oiseaux migrateurs à l'échelle du pays. La plupart des populations de sauvagine sont considérées en santé. Des espèces comme le Cygne trompette ont été ramenées du bord du gouffre de la disparition de la planète, et des efforts de rétablissement de nombreuses populations d'autres oiseaux migrateurs considérés comme étant en péril aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* sont en cours.

Malgré les nombreuses réalisations, la mission se poursuit. Des habitats continuent de disparaître ou d'être compromis face au développement constant de l'agriculture et de l'expansion urbaine à l'échelle de l'Amérique du Nord. Malgré des pics sans précédent, les populations de sauvagine ne peuvent pas être maintenues sans la conservation continue des habitats. À l'avenir, il est essentiel que nous adaptions les programmes pour relever les défis que posent les demandes croissantes exercées par le développement humain. Les partenaires du PNAGS et de la Convention doivent continuer de collaborer pour accroître les partenariats et sensibiliser davantage le public afin d'assurer la conservation de la sauvagine migratrice et d'autres espèces d'oiseaux pour les générations futures.

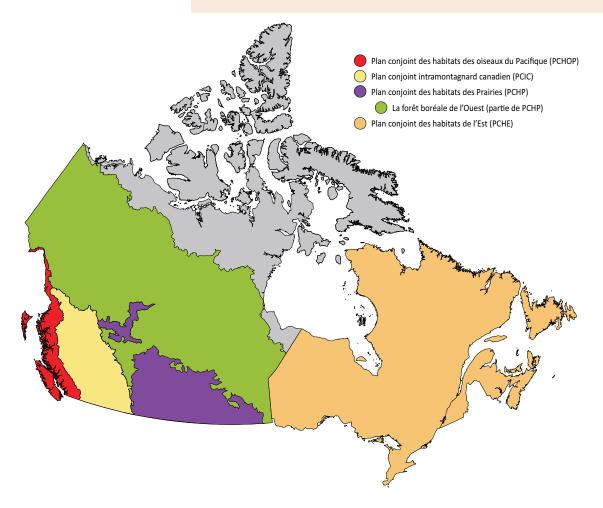
Référence

Plan nord-américan de gestion de la sauvagine : Stratégie de collaboration, Mai 1986

Disponible au : http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/

Plans conjoints des habitats

La réserve de l'île Frye, Nouveau-Brunswick Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick Les portions canadiennes des plans conjoints des habitats intègrent la planification, la science, la gouvernance, les partenariats et la gestion pour atteindre les objectifs du PNAGS au Canada par une approche par programmes. Un plan de mise en œuvre fondé sur des données scientifiques est créé pour atteindre les buts locaux, régionaux et continentaux. Les partenaires des plans conjoints réalisent des recherches sur les populations de sauvagine, surveillent et évaluent activement celles-ci, et exécutent des programmes de conservation de l'habitat à l'échelle régionale.





La réserve de l'île Clayoquot, Colombie-Britannique Conservation de la Nature Canada



www.pacificbirds.org

Le Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique (« PCHOP » ou « Oiseaux du Pacifique ») inclut des portions de la Colombie-Britannique, de l'Alaska, de l'État de Washington, de l'Oregon, de la Californie et d'Hawaï. La côte de la Colombie-Britannique compte plus de 440 estuaires, qui font l'objet de nombreux programmes du PCHOP en raison de la combinaison de milieux humides littoraux et de plaines inondables adjacentes qui sont riches en nourriture. Près des zones urbaines, les plaines inondables ont souvent été hautement modifiées et sont maintenant utilisées pour l'agriculture intensive de plantes non fourragères, d'où la perte d'un approvisionnement alimentaire et d'un habitat naturel considérable. Partout dans la région du PCHOP, une quarantaine d'espèces de canards, de cygnes et d'oies sont régulièrement présentes à divers stades de leur cycle vital; le nombre d'individus qui hivernent le long de la côte de la Colombie-Britannique a été estimé à un million. Le delta du fleuve Fraser, dans le sud de la province, abrite la plus forte densité de sauvagine hivernant au Canada. Les principales espèces présentes dans la portion canadienne du PCHOP sont l'Oie des neiges de l'île Wrangel (près de la moitié de la population), le Cygne trompette de la côte du Pacifique (la moitié de la population), le Canard d'Amérique, la Bernache de Hutchins et la Bernache cravant de l'ouest de l'Extrême-Arctique.

Le PCHOP est un plan conjoint international, et ses activités au Canada sont coordonnées par le Comité directeur de la Colombie-Britannique, qui est formé de représentants de ses partenaires les plus actifs. Le présent rapport met en lumière un éventail de projets récents dévoilés dans la portion canadienne du PCHOP.

Protection de l'île Clayoquot

Située dans le territoire traditionnel de la Première Nation des Tla-o-qui-aht, non loin de Tofino, l'île Clayoquot (ou Stubbs) se trouve à l'entrée de la baie Clayoquot, sur la côte ouest de l'île de Vancouver. Elle a abrité le premier poste de traite de fourrures

La portion donnée, maintenant appelée la réserve de l'île Clayoquot, couvre 38 hectares (93 acres) d'une forêt côtière mature de pruches de l'Ouest de seconde venue et d'un long tronçon de bord de mer.



L'estuaire de la rivière Salmon, Colombie-Britannique Tom Reid

sur cette côte au milieu des années 1800. Aujourd'hui, l'île est comprise dans l'aire protégée de la Réserve de la biosphère de la baie Clayoquot, une aire protégée d'importance mondiale parrainée par l'UNESCO (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture).

En 1990, Susan Bloom a acheté l'île Clayoquot. Elle a entrepris de la protéger contre la poursuite de son développement afin que les parties boisées continuent d'évoluer en tant qu'habitat naturel. M^{me} Bloom a maintenant donné la portion encore vierge de l'île à Conservation de la nature Canada (CNC) pour qu'elle soit conservée à titre de réserve naturelle à perpétuité. La portion donnée, maintenant appelée la réserve de l'île Clayoquot, couvre 38 hectares (93 acres) d'une forêt côtière mature de pruches de l'Ouest de seconde venue et d'un long tronçon de bord de mer. Les plages et les zones intertidales de l'île abritent deux habitats ciblés pour la conservation : les dunes côtières et les lits de zostère. Plusieurs espèces fauniques y sont présentes, dont le Grand Héron, l'Huîtrier de Bachmann et la panope. L'île constitue une halte migratoire importante pour les centaines de Bernaches cravants qui s'y posent au début du printemps pour se nourrir et se reposer sur la flèche de sable.

« Depuis ma première visite de l'île Clayoquot et le moment où j'en suis devenue la propriétaire, mon but a été de la protéger contre la poursuite du développement, de la préserver dans son état naturel et d'éliminer toutes les ordures laissées année après année par les humains », a précisé M^{me} Bloom. « Mon récent objectif de vie est de voir ce magnifique paysage, imprégné de l'histoire du Canada, placé entre les bonnes mains de défenseurs de l'environnement et protégé à perpétuité. Conservation de la nature Canada a une excellente réputation dans le domaine de la protection des terres, et je suis très heureuse que cet organisme ait accepté cette responsabilité en devenant propriétaire de la plus grande portion sauvage de l'île », a-t-elle ajouté.

Le gouvernement du Canada a fourni du financement à ce projet par le biais de son Programme de conservation des zones naturelles. De plus, M^{me} Bloom a apporté une contribution considérable au financement de l'intendance et de la gestion à long terme de la réserve. Une partie de ce projet a été donnée au titre du Programme des dons écologiques du gouvernement du Canada, qui prévoit des incitatifs fiscaux majorés aux particuliers ou aux sociétés qui font don de terres d'importance écologique.



La réserve de l'île Clayoquot est un important lieu d'escale printanière pour les Oies Brant. iStock



Petit Garrot mâle.

Canards Illimités Canada

« La valeur écologique de la baie Clayoquot est universellement reconnue, et nous sommes extrêmement reconnaissants envers Susan Bloom de son engagement à assurer la conservation à long terme de l'île Clayoquot, a déclaré Linda Hannah, vice-présidente régionale de CNC pour la Colombie-Britannique. « La forêt côtière, les tourbières des milieux humides et les plages bordées de dunes de l'île Clayoquot sont florissantes aujourd'hui grâce à la vision de conservation de M^{me} Bloom. Conservation de la nature Canada est honoré de prendre la relève de la gestion de la conservation continue de la portion la plus sensible sur le plan écologique de cette île historique. »

Protection d'un habitat côtier humide

En juillet 2015, The Nature Trust of British Columbia a acquis 78 hectares (193 acres) de terrains dans l'estuaire de la rivière Salmon, près de Campbell River, sur la côte est de l'île de Vancouver. Cette nouvelle acquisition complète les 108 hectares (266 acres) de terrains adjacents déjà acquis par The Nature Trust of British Columbia et ses partenaires depuis 1978.

L'estuaire de la rivière Salmon est la seule étendue importante d'habitat côtier humide situé dans la partie du littoral relativement escarpée et accidentée s'étendant sur 250 km (155 milles), de Campbell River au réseau d'estuaires des basses-terres de Quatsino, dans le nord de l'île de Vancouver. Cet emplacement stratégique offre un habitat à de nombreuses espèces sauvages, notamment le Grand Héron, le Guillemot marbré, la Chevêchette naine, le wapiti de Roosevelt, des oiseaux aquatiques migrateurs et huit espèces de salmonidés. Les cinq espèces de saumons du Pacifique se trouvent dans la rivière : le saumon coho, le saumon quinnat, le saumon kéta, le saumon rose et le saumon rouge. Des espèces anadromes s'y trouvent aussi : la truite arc-en-ciel, la truite fardée et la Dolly Varden, tout comme des espèces de truites résidentes et d'autres espèces de poissons indigènes.



« La rivière Salmon abrite une grande diversité de poissons et d'autres espèces sauvages, sans compter sa spectaculaire beauté naturelle, a déclaré Jasper Lament, président-directeur général de The Nature Trust of British Columbia. Ce trésor de l'île de Vancouver que nous allons préserver est tout autant un hommage à la fière histoire de notre organisme qu'un merveilleux cadeau aux générations futures. »

La Habitat Conservation Trust Foundation et le Fish and Wildlife Compensation Program ont octroyé un financement majeur à ce projet. La Campbell River Salmon Foundation, le Barnet Rifle Club, la Steelhead Society of BC, le Kingfishers Rod and Gun Club, Canards Illimités Canada (CIC), le club Totem Flyfishers, la Parksville-Qualicum Fish and Game Association, la BC Federation of Fly Fishers, la Victoria Fish and Game Protective Association et des particuliers de tous les coins de la province ont fourni un appui supplémentaire.

« Le projet de la rivière Salmon est le dernier achat de terres aux fins de la conservation rendu possible grâce aux contributions des pêcheurs récréatifs, des chasseurs, des trappeurs et des guides-pourvoyeurs de la Colombie-Britannique, a ajouté Brian Springinotic, président-directeur général de la Habitat Conservation Trust Foundation. Non seulement l'acquisition de cet habitat à valeur élevée profitera à une variété d'espèces, mais elle offrira aussi de nouvelles possibilités d'activités récréatives. »

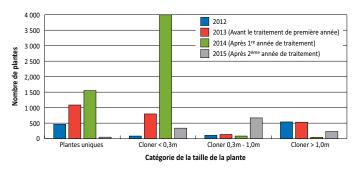
Éradication d'une plante marine envahissante

Pendant plus d'une décennie, les partenaires du PCHOP ont pris part aux activités d'éradication de la spartine anglaise (Spartina anglica), une espèce marine envahissante. Elle a été décelée pour la première fois en 2003, dans l'estuaire du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique. L'estuaire constitue une importante aire d'hivernage et de repos pour les oiseaux de rivage et la sauvagine. Le delta et l'estuaire du Fraser sont reconnus mondialement comme un milieu humide d'importance internationale (Ramsar), une réserve pour les oiseaux de rivage (Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental) et une zone importante pour la conservation des oiseaux (Bird Life International). Pour répondre à la menace que présentait la spartine anglaise pour la qualité de l'habitat, le groupe de travail sur la spartine de la Colombie-Britannique, une collaboration multi-organismes, a été créé pour déceler la plante sur les côtes de la province et l'éradiquer.

La spartine anglaise préoccupait déjà beaucoup les partenaires du PCHOP du côté américain de la frontière, où ils ont constaté que cette espèce pouvait convertir des

La rivière Salmon, Colombie-Britannique Karen Barry

L'estuaire de la rivière Salmon est la seule étendue importante d'habitat côtier humide situé dans la partie du littoral relativement escarpée et accidentée s'étendant sur 250 km (155 milles), de Campbell River au réseau d'estuaires des basses-terres de Quatsino, dans le nord de l'île de Vancouver.



Changements dans l'abondance de Spartina dans la vasière sur la moitié nord de Roberts Bank, C.-B. pour 2012-2015.

Environnement et Changement climatique Canada



Un grand plant de spartine anglaise sur le banc de Roberts. Matt Christensen



Bernache de Hutchins Catherine Jardine

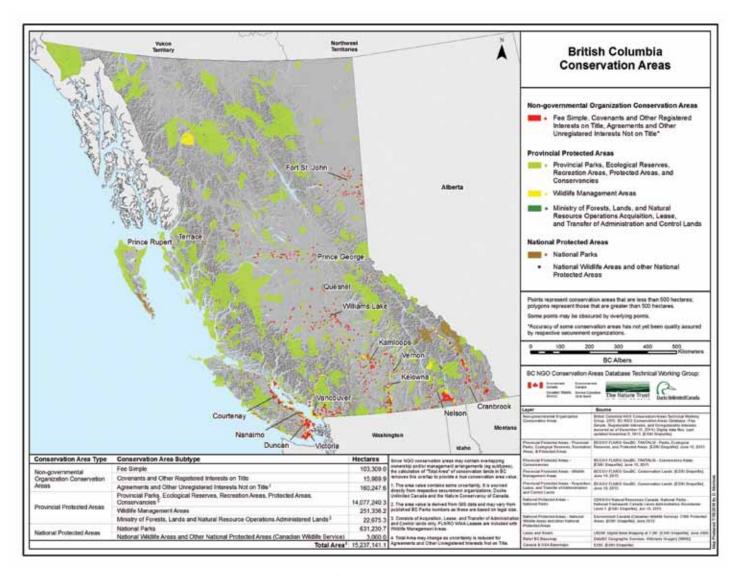
vasières et des herbiers de zostère importants en une monoculture sans grande valeur écologique. Les vastes efforts d'éradication par traitements aux herbicides déployés dans l'État de Washington ont eu des résultats positifs, démontrés par le retour d'oiseaux de rivage et d'oiseaux aquatiques. Parce que l'utilisation d'herbicides dans le milieu marin n'était pas autorisée au Canada à ce moment-là, les partenaires américains du PCHOP ont aidé leurs homologues canadiens à arracher les touffes de spartine anglaise, mais ces efforts n'ont pas été fructueux.

Les partenaires du PCHOP, notamment CIC et le ministère provincial de l'Environnement, ont travaillé de concert avec leurs homologues américains, des Premières Nations locales et des organismes de réglementation provinciaux et fédéraux pour obtenir l'approbation de l'utilisation d'herbicides contre cette plante. Pour cette démarche, ils ont eu recours à des recherches approfondies et aux pratiques exemplaires de l'État de Washington et de la Californie. En 2013, le gouvernement fédéral a approuvé l'essai d'un herbicide spécifique dans l'estuaire du fleuve Fraser, plus précisément le long du littoral de la baie Boundary et du banc Roberts.

Un traitement a été effectué pendant trois ans (2013, 2014 et 2015); les grosses touffes de spartine ont été traitées à l'herbicide, alors que les petites touffes ont été arrachées à la main. Le diagramme ci-dessus illustre le nombre d'individus isolés et de touffes de spartine observés deux ans avant le traitement à l'herbicide et deux ans après le traitement. D'autres résultats des mesures de lutte à l'herbicide et à la main sont attendus vers la fin de 2016.

Création d'une base de données sur les aires de conservation

Le dernier projet mis en lumière dans le rapport de cette année porte sur la collaboration entre les partenaires du PCHOP et du Plan conjoint intermontagnard canadien (PCIC), soit The Nature Trust of British Columbia, CIC et le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Ces partenaires ont formé un groupe de travail pour collaborer à la création d'une base de données sur les aires de conservation d'organisations non gouvernementales en Colombie-Britannique. The Land Trust Alliance of British Columbia et CNC ont également assuré la coordination du projet. Le groupe de travail a consacré plusieurs années à dresser un inventaire normalisé et exhaustif des aires de conservation non gouvernementales (privées) en Colombie-Britannique.



Les aires de conservation de presque 40 organisations vouées à la conservation sont incluses dans la base de données du SIG; elles couvrent 159 424 hectares (393 945 acres; voir la carte). Combinée aux aires provinciales et fédérales protégées en Colombie-Britannique, la superficie désignée aux fins de la conservation dans la province s'élève à environ 15 millions d'hectares (37 millions d'acres), soit environ 16 % de la superficie totale de la Colombie-Britannique. Les partenaires utilisent l'information versée dans la base de données pour suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs des plans conjoints, coordonner l'aménagement des terres dans les aires de conservation voisines et cerner des occasions stratégiques pour la création de nouvelles aires de conservation.

Ces projets mettent en valeur un échantillon des divers projets entrepris dans la portion britanno-colombienne du PCHOP. Comme il reste encore beaucoup à faire, les partenaires du PCHOP continueront d'aborder les lacunes dans les connaissances relatives aux espèces et aux habitats prioritaires, ainsi que la nécessité d'améliorer l'exécution du programme de l'habitat par des politiques et de nouveaux partenariats.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Tasha Sargent, coordonnatrice du Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique, au 604-350-1903 ou à l'adresse tasha.sargent@canada.ca.

Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique **Contributions (en dollars canadiens)**

	2015-2016	Total (1991-2016)
Total	2 155 958	205 683 549
Réalisations (en acres)		
	2015-2016	Total (1991-2016)
Protégées	6 740	135 806
Restaurées	32 978	127 650
Gérées	3 045	127 935
Sous influence	22 472	6 779 733

Les superficies protégées, améliorées et gérées ne s'additionnent pas.

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

1991-2016 signifie du 1er janvier 1991 au 31 mars 2016.





Les terres du Ranch SRL-K2 bordent le côté ouest du lac Windermere, en Colombie-Britannique.

Conservation de la Nature Canada



www.cijv.ca

Le Plan conjoint intermontagnard canadien (PCIC) couvre certaines parties de la Colombie-Britannique et de l'Alberta sur une superficie de 50 millions d'hectares (123,5 millions d'acres). Le territoire du PCIC renferme un paysage diversifié de prairies, de forêts de conifères sèches et humides, d'aires riveraines et de milieux humides, de toundras alpines et même un petit désert, où nichent 24 espèces de sauvagine. Estimée à 1,45 million d'individus, la population aviaire visée par ce plan conjoint représente 70 % de la population nicheuse de sauvagine de la Colombie-Britannique et 4 % environ de la population nicheuse de sauvagine du Canada. Le PCIC répond aux besoins d'environ le quart de la population nicheuse mondiale de Garrots d'Islande, ainsi qu'à ceux de populations nicheuses importantes de Canards colverts, de Harles couronnés et d'Érismatures rousses.

Les partenaires du PCIC continuent à travailler à une gamme de projets pour maintenir et restaurer la répartition historique de la sauvagine en Amérique du Nord, ainsi que pour voir à la conservation de l'habitat pour toutes les espèces aviaires. Comme de nombreux milieux humides de la Colombie-Britannique intérieure sont situés dans des fonds de vallée ou à des altitudes faibles à moyennes, ils sont particulièrement vulnérables aux pressions du développement et d'autres utilisations des terres. Les partenaires du PCIC atteignent fréquemment les objectifs de conservation de ces importants habitats en travaillant avec les propriétaires fonciers à des projets d'intendance et de protection des terres par le biais d'ententes. Les projets soulignés cette année incluent d'excellents exemples de la manière dont des propriétaires fonciers, des administrations locales et des organisations de conservation travaillent ensemble à conserver toutes les espèces d'oiseaux dans le territoire du PCIC.

Protection des terres du fond de la vallée du fleuve Columbia

Un couple ayant à cœur la conservation s'est associé à Conservation de la nature Canada (CNC) pour assurer la protection, par le biais d'une entente de conservation, de 4 529 hectares (11 192 acres) de forêts mixtes, de prairies et de milieux humides

sur leur ranch dans la vallée du fleuve Columbia, situé dans la région de Kootenay-Est, en Colombie-Britannique. Bob et Barb Shaunessy sont les propriétaires du ranch SRL-K2, un élevage de bétail qui remonte à 1898. Depuis leur achat en 2003, les Shaunessy ont révégétalisé les berges, restauré le lit de cours d'eau, fermé d'anciens sentiers de débardage et clôturé des zones sensibles pour empêcher le bétail d'y entrer, tout en poursuivant l'exploitation de leur ranch. Aujourd'hui, leur propriété abrite non seulement du bétail, mais aussi toute une variété d'espèces sauvages, y compris des espèces de sauvagine, notamment le Garrot d'Islande, le Harle couronné, le Canard colvert et l'Érismature rousse, qui utilisent les milieux humides de la propriété comme habitat d'alimentation et de reproduction.

« Depuis que nous avons acquis le ranch, nous nous sommes engagés à restaurer et à conserver ces terres, a dit Bob Shaunessy. Étant donné qu'il s'agit du plus vieux ranch encore en activité dans la vallée du Columbia, le ranch SRL-K2 méritait d'être restauré pour retrouver sa gloire d'antan. Nous sommes ravis de notre partenariat avec Conservation de la nature Canada, qui garantit que cette propriété demeurera intacte à long terme. »

L'entente de conservation, détenue par CNC, protège les terres du ranch contre les graves menaces écologiques du lotissement et du développement urbain. Le ranch SRL-K2 est situé du côté ouest du lac Windermere et jouxte deux aires déjà protégées (la propriété de Hoodoo-Hofert, appartenant à The Nature Trust of BC et le parc provincial du lac Windermere). Ainsi, le projet de conservation du ranch SRL-K2 assure désormais la



Harle couronné Canards Illimités Canada

protection d'une grande partie du côté ouest du lac Windermere contre les pressions du développement urbain, qui a déjà considérablement perturbé l'écologie des lieux du côté est du lac. CNC poursuivra son travail avec les Shaunessy afin d'accroître la valeur de conservation de ces terres et de répondre aux besoins en matière d'habitat des espèces sauvages qui dépendent de cette région pour se nourrir et se reproduire.

Le projet a été financé par la North American Wetlands Conservation Act, le Programme de conservation des zones naturelles du gouvernement du Canada, la Columbia Basin Trust et le District régional de Kootenay-Est. L'achèvement du



Érismature rousse iStock

Aujourd'hui, le propriété abrite non seulement du bétail, mais aussi toute une variété d'espèces sauvages, y compris des espèces de sauvagine, notamment le Garrot d'Islande, le Harle couronné, le Canard colvert et l'Érismature rousse, qui utilisent les milieux humides de la propriété comme habitat d'alimentation et de reproduction.



Paire de Garrots d'Islande. Canards Illimités Canada

projet n'aurait pas été possible sans la vision et la contribution remarquables de Bob et de Barb Shaunessy, sur le plan tant financier que stratégique. « L'entente de conservation du ranch SRL-K2 constitue maintenant la plus importante entente de cette nature en termes de superficie détenue par Conservation de la nature Canada dans la province », a affirmé Nancy Newhouse, directrice principale de la conservation à CNC en Colombie-Britannique. « Nous sommes très reconnaissants de pouvoir travailler avec Bob et Barb Shaunessy à la poursuite de notre engagement commun de créer un patrimoine de conservation au sein de ces terres du fond de la vallée. »

Partenariat avec des producteurs agricoles

ECCC travaille de concert avec des producteurs agricoles partout au Canada à un projet pilote visant des espèces en péril et leur habitat sur les terres agricoles. En Colombie-Britannique, l'Initiative de protection des espèces en péril sur les terres agricoles (IPEPTA) vise à encourager les producteurs à mettre en œuvre des mesures de conservation volontaire dans le but de protéger deux espèces d'oiseaux migrateurs en péril (la Paruline polyglotte et le Pic de Lewis) et leur habitat de manière à apporter des bénéfices à la fois pour ces espèces et pour le producteur. La conservation de ces deux espèces est prioritaire dans le PCIC pour l'ensemble des oiseaux et les retombées de leur conservation profiteront aussi à d'autres espèces d'oiseaux.

En Colombie-Britannique, ECCC aide des organisations partenaires à collaborer avec des producteurs à maintenir ou à améliorer l'habitat des oiseaux. La BC Cattleman's Association travaille de concert avec des éleveurs à mettre en œuvre des pratiques de gestion optimales, comme l'installation de clôtures d'exclusion autour de zones riveraines et d'abreuvoirs à l'écart des cours d'eau. Ces activités peuvent protéger d'importants habitats riverains tout en améliorant la santé du bétail et en favorisant le broutage uniforme. L'IPEPTA fournit des fonds pour couvrir les dépenses liées aux matériaux, à la planification et au projet, tandis que des experts techniques d'ECCC fournissent du soutien.

Le ranch Fossen, situé à Rock Creek, en Colombie-Britannique, était un des participants à l'initiative en 2015. Leur projet comportait le déplacement et le remplacement de clôtures sur une longueur de 2 km (1,2 mille) et l'installation d'un abreuvoir à gravité pour gérer la distribution du bétail autour d'un peuplement mature de peupliers fréquenté par des espèces d'oiseaux en péril. « Notre ranch est en amélioration. Nous avons plus d'aliments et d'herbe pour les vaches et les espèces sauvages, a déclaré Doug Fossen. Les excellents programmes comme celui-ci nous permettent de maximiser l'utilisation de nos ressources. »

Revitalisation du marais Chilanko

En 2015, Canards Illimités Canada (CIC) a commencé à remplacer des éléments essentiels d'un projet qui a débuté dans le marais Chilanko il y a plus de 30 ans. Le marais Chilanko, situé à 135 km à l'ouest de la ville de Williams Lake, dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, est l'un des plus grands milieux humides d'eau libre dans la région relativement sèche du



Le marais Chilanko sur le plateau de Chilcotin de la Colombie-Britannique intérieure. Canards Illimités Canada

Les travaux de reconception de 2015 assureront que le projet continue d'atteindre les objectifs fixés pour la sauvagine, tout en réduisant les exigences d'entretien à long terme et en utilisant des matériaux d'une durée de vie de plus de 30 ans.



Vue aérienne du marais Chilanko, Colombie-Britannique.

Canards Illimités Canada

plateau Chilcotin. À ce titre, il est l'un des rares habitats propices à la reproduction dans la région et une importante aire de repos pour la sauvagine migratrice. Le marais attire un nombre considérable de canards en période de reproduction ou de migration, dont le Canard colvert, la Sarcelle à ailes bleues, le Petit Fuligule, l'Érismature rousse, le Petit Garrot, le Fuligule à dos blanc et la Bernache du Canada, ainsi que des oiseaux aquatiques et des oiseaux de rivage associés. En plus du milieu humide, les habitats associés procurent un lieu propice à de nombreux oiseaux et mammifères.

La zone du projet du marais Chilanko couvre 883 hectares (2 180 acres) de milieux humides et d'habitat associé. Elle comprend des terres privées qui ont été acquises par CIC et The Nature Trust of BC en 1982, ainsi que des terres publiques provinciales qui ont été désignées aire de gestion de la faune en 1987. De 1982 à 1987, CIC a amélioré les milieux humides pour remédier aux limites imposées à la sauvagine en installant des ouvrages de régularisation des eaux, des passes à poissons et des clôtures.

Les travaux de reconception de 2015 assureront que le projet continue d'atteindre les objectifs fixés pour la sauvagine, tout en réduisant les exigences d'entretien à long terme et en utilisant des matériaux d'une durée de vie de plus de 30 ans. Les améliorations apportées incluaient le remplacement des ouvrages de régularisation des eaux et des passes à poissons et l'installation d'une nouvelle clôture sur la propriété.

Le financement du projet provenait de multiples sources, notamment la North American Wetlands Conservation Act, ECCC, Pêches et Océans Canada, la Habitat Conservation Trust Foundation et le ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique.

La région couverte par le PCIC présente des défis de conservation uniques en raison de la diversité des habitats, de la croissance de la population humaine et des pressions exercées par l'aménagement du territoire. Toutefois, les partenaires du PCIC travaillent en étroite collaboration à l'atteinte des objectifs du PNAGS dans la région, et ils poursuivront leurs efforts en vue d'améliorer les conditions de l'habitat pour tous les oiseaux, ainsi que pour les autres espèces sauvages.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Tasha Sargent, coordonnatrice du Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique, au 604-350-1903 ou à l'adresse tasha.sargent@canada.ca.

Plan conjoint intermontagnard canadien **Contributions (en dollars canadiens)**

Total	4 603 591	58 918 657
Réalisations (en acre	es)	
	2015-2016	Total (2003-2016)
Protégées	300	352 473
Restaurées	18 563	185 075
Gérées	47 879	735 162
Sous influence	0	50 906

2015-2016

Les superficies protégées, améliorées et gérées ne s'additionnent pas.

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

1991-2016 signifie du 1^{er} janvier 1991 au 31 mars 2016.

Total (2003-2016)



De nouvelles aires protégées situées près du lac Winnipegosis, le troisième plus grand lac du Manitoba, procurent un habitat à la sauvagine et à des espèces en voie de disparition, notamment le Pluvier siffleur.

Canards Illimités Canada



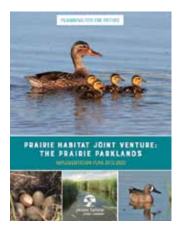
www.phjv.ca

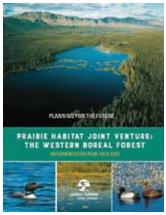
Le Plan conjoint des habitats des Prairies (PCHP) couvre 64,1 millions d'hectares (158,4 millions d'acres) dans la région traditionnelle des prairies et de la forêt-parc à trembles. Il englobe l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et la région de la forêt-parc de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique. Le PCHP englobe aussi la forêt boréale de l'Ouest (FBO), qui couvre certaines parties de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. La FBO renferme divers types de milieux humides, depuis les petites cuvettes des prairies jusqu'aux réseaux de marais et de tourbières.

Ensemble, les régions des prairies-parcs et de la FBO offrent un habitat à la plupart des espèces de canards de l'Amérique du Nord. Elles fournissent aussi un habitat à des centaines d'espèces prioritaires désignées lors du processus de planification des régions de conservation des oiseaux. Par exemple, il y a 57 espèces prioritaires d'oiseaux non considérées comme gibier et 30 espèces spécialistes de la région boréale dans la FBO. Les liens entre les habitats et les espèces sont soulignés dans les plans de mise en œuvre de la région des prairies-parcs et de la FBO.

Cette année marque le 30^e anniversaire du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) et du PCHP. L'engagement du partenariat du PCHP demeure aussi solide et dynamique qu'à ses débuts, comme on a pu le constater lors de l'évaluation du PCHP menée à l'été 2015 par le Comité international du Plan du PNAGS, à laquelle tous les organismes partenaires du PCHP ont participé avec un total de 18 représentants.

Lors de la réunion, les partenaires du PCHP étaient fiers de mettre en lumière l'ébauche du plan de mise en œuvre du PCHP pour 2013-2020, qui est maintenant parachevé. Il y figure deux documents, l'un sur la région des prairies-parcs, et l'autre, sur la FBO. Les objectifs en matière d'habitat établis dans le plan de mise en œuvre aideront le PCHP et le PNAGS à atteindre les objectifs suivants d'ici 2020 :





- la restauration de 155 000 hectares (384 000 acres) d'habitat;
- la conservation de 277 000 hectares (684 000 acres) d'habitat;
- la production d'environ 3 000 nids éclos de plus par an (chez les cinq espèces de canards barboteurs combinées);
- l'évaluation des bénéfices du PCHP sur les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques et les oiseaux terrestres;
- l'étude de la restauration et de la protection de milieux humides spéciaux et de grands marais;
- le renforcement du soutien public pour la conservation.

Ces objectifs sont ambitieux. Ils seront atteints grâce à la vigueur continue et à l'engagement soutenu de notre partenariat, et à une vision commune – pour les gens, la sauvagine et l'environnement.

De nombreux projets couronnés, ci-dessous ont été réalisés dans la région couverte par le PCHP tout en leur donnant l'occasion de démontrer l'étendue de leur succès, notamment ceux qui suivent.



Saskatchewan : problèmes de salinité? Il suffit d'ajouter de l'eau!

Il y a plus de 15 ans, Dale Rhinas, un agriculteur qui vit à l'ouest de Yorkton, en Saskatchewan, a déboisé un grand milieu humide et y a creusé des tranchées pour le drainer. Au début, les récoltes dans la baissière étaient bonnes mais, au fil du temps, elles devenaient moins productives. La remontée de la nappe phréatique dans les dernières années a fait de la salinité un sérieux problème. M. Rhinas a donc décidé de rétablir le niveau d'eau à son niveau initial et de convertir plus de 10 hectares (25 acres) en cultures fourragères vivaces. « Nous en avions assez de planter des hectares qui n'étaient pas productifs et qui nous coûtaient de l'argent », a expliqué M. Rhinas. La restauration du milieu humide et la conversion de ces terres pour y cultiver des graminées sont logiques sur le plan financier et, avec l'incitatif financier versé par l'Assiniboine Watershed Stewardship Association (AWSA) et Canards Illimités Canada (CIC), M. Rhinas n'a pas hésité.

« La restauration de milieux humides peut être sensée sur le plan tant écologique qu'économique, a précisé Jesse Nielson, gestionnaire de l'AWSA, et le projet Rhinas le démontre bien. Non seulement nous allons obtenir les avantages naturels du milieu humide mais nous allons aussi, grâce à l'incitatif financier, avoir une utilisation plus productive des terres marginales du point de vue économique, en plus de pouvoir pratiquer la fenaison. »

« Étant donné que la salinité ne disparaît jamais, a expliqué Kylie McRae, de CIC, elle doit être gérée. Les cultures fourragères vivaces peuvent utiliser les sels présents dans le sol plus efficacement que les cultures annuelles. La stabilisation des niveaux de l'eau de surface grâce à la restauration du milieu humide aidera aussi à gérer la salinité. »

Alberta : conservation à l'échelle d'un paysage dynamique

Les terres protégées Rachel Agnes Hayes font partie intégrante d'une mosaïque de propriétés protégées dans la moraine du lac Buffalo, un paysage prioritaire du PNAGS du fait qu'il constitue un habitat remarquablement diversifié, situé au centre de l'Alberta. « La moraine du lac Buffalo est reconnue comme une aire de production pour presque toutes les espèces de sauvagine reproductrice en Alberta, a indiqué Bob Thomson, spécialiste de la conservation à CIC. Établie en 1988 à titre de projet de première étape du PNAGS, la moraine du lac Buffalo est à risque élevé de perte d'habitat en raison du lotissement rural, de la construction de routes et d'autres types de développement.

Du sel s'est accumulé à la surface des terres de Dale Rhinas. Le milieu humide qui a été asséché sera restauré, et un mélange d'espèces fourragères qui tolèrent la salinité sera planté dans le sol qui l'entoure.

Canards Illimités Canada

Conservation de la nature Canada (CNC), en partenariat avec le Programme de conservation des zones naturelles du gouvernement du Canada, le Fish and Wildlife Service des États-Unis (dans le cadre de la North American Wetlands Conservation Act) et de nombreuses autres organisations, a acheté les propriétés qui constituent les terres protégées Rachel Agnes Hayes en deux temps, pour un total de 467 hectares (1 154 acres). Mme Marie Tremblay (Ph. D.), directrice principale de la conservation pour la région de l'Alberta de CIC, a expliqué que les propriétés font partie du plus vaste Projet d'intendance de la moraine du lac Buffalo. « L'aire du Projet compte plusieurs propriétés acquises au fil des ans et couvre environ 890 hectares (2 200 acres) au total, a-t-elle expliqué. De plus, 10 autres quarts de section dans les environs immédiats sont des terres dont la conservation est assurée par le biais d'une collaboration entre CNC, CIC et plusieurs autres organisations non gouvernementales (ONG). »

« La continuité de l'habitat autour du projet Rachel Agnes Hayes constitue l'une des plus grandes aires intactes protégées par des ONG en Alberta, a précisé M. Thomson. Cet habitat représente un élément clé de corridors de déplacement pour des espèces sauvages, comme l'orignal, le wapiti et le chevreuil, et la sauvagine le privilégie à cause de la densité et de la diversité des milieux humides. Dans de nombreuses parties de cet habitat, il se trouve plus de 260 bassins de milieux humides par kilomètre carré (100 par mille carré), ce qui se traduit par des densités très élevées de couples nicheurs. »



L'accès de la carpe commune au marais Delta sera restreint. C. Meuckon, Développement durable Manitoba

« C'est là un excellent exemple d'une conservation assurée par des partenariats efficaces, a ajouté M^{me} Tremblay. Nous sommes en voie de réunir un bloc vraiment impressionnant de terres de conservation grâce à tous nos partenaires. »

Manitoba: restauration du marais Delta

L'un des plus grands marais du monde, qui couvre 190 km carrés (73 milles carrés) le long de la rive sud du lac Manitoba, était dans un état lamentable. Longtemps chéri pour ses possibilités de chasse, qui avaient attiré des gens riches et célèbres notamment le duc de York, Roy Rogers et Clark Gable – et des résidents locaux, le marais Delta a vu son état dépérir constamment au cours des 50 dernières années. Pour stopper cette tendance et restaurer les traditions offertes par cette importante zone, quelque chose devait être fait.



La restauration de milieux humides peut être sensée sur le plan tant écologique qu'économique. Non seulement nous allons obtenir les avantages naturels du milieu humide mais nous allons aussi. grâce à l'incitatif financier, avoir une utilisation plus productive des terres marginales du point de vue économique.

Le Fuligule à dos blanc est commun dans le marais Delta, au Manitoba, et bénéficie directement de son rétablissement.

Canards Illimités Canada



Le Plan d'aménagement du bassin versant de la rivière Peel a permis de protéger des millions d'hectares au Yukon, y compris de grandes superficies de milieux humides au-dessus du cercle polaire arctique.

Canards Illimités Canada

Plusieurs facteurs ont contribué au déclin du marais, dont des espèces envahissantes comme la quenouille glauque et la carpe commune, hautement destructrice. « Le marais regorge de carpes, a indiqué Gordon Goldsborough (Ph. D.), professeur agrégé en sciences biologiques à l'Université du Manitoba, mais elles ne sont pas le seul problème. L'entrée dans le marais d'eaux de ruissellement issues du paysage environnant et le développement en bordure de celui-ci, ont tous causé de graves dommages. »

À compter de 2013 et grâce aux investissements de partenaires du PNAGS, notamment CIC, la Province du Manitoba, la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba, la Delta Waterfowl Foundation, Habitat faunique Canada et le gouvernement du Canada, des structures d'exclusion des carpes ont été érigées dans les chenaux reliant le marais au lac Manitoba. Un rétablissement radical s'est produit depuis ces travaux. « Nos expériences dans de petits secteurs du vaste marais Delta ont révélé un rétablissement remarquable dans les semaines qui ont suivi l'exclusion des carpes, un résultat semblable à ceux obtenus dans des marais autour des Grands Lacs », a ajouté M. Goldsborough.

CIC dirige actuellement une initiative pluriannuelle en deux volets pour restaurer la santé écologique du marais Delta afin d'améliorer l'habitat du poisson et des autres espèces sauvages. « Nous constatons un changement positif dans la végétation et la qualité de l'eau que nous n'avions pas vu depuis des années, a ajouté Rick Andrews, de CIC. C'est tellement extraordinaire que je crois que nous sommes sur la bonne voie pour restaurer le marais en un écosystème plus sain pour tous les Manitobains. »

Forêt boréale de l'Ouest

Plus de 6,4 millions d'hectares (15,8 millions d'acres) de la région boréale du Yukon ont été mis de côté pour en assurer la protection à la suite d'accords définitifs concernant des revendications territoriales conclus entre le gouvernement du Canada et diverses Premières Nations. Cinq zones sont représentées par une combinaison de plans d'aménagement du territoire (Plan d'aménagement du secteur Peel), d'aires de

Plus de 6,4 millions d'hectares (15,8 millions d'acres) de la région boréale du Yukon ont été mis à part pour en assurer la protection à la suite d'accords définitifs concernant des revendications territoriales conclus entre le gouvernement du Canada et diverses Premières Nations.



Le début du fleuve Yukon, connu localement sous le nom de marais Lewes, est une halte migratoire printanière importante. Le Cygne trompette y est souvent observé.

Canards Illimités Canada

protection de l'habitat (marais Lewes, Ddhaw Ghro et passage Tagish) et d'un parc (parc Kusawa) – chacun protégé par un décret fédéral.

Au Manitoba, environ 94 700 hectares (234 000 acres) de forêt boréale ont également été protégés. Le gouvernement du Manitoba a ajouté à son réseau d'aires protégées l'aire de gestion de la faune du lac Red Deer et a agrandi la réserve écologique des Salts Flats du lac Winnipegosis. Les milieux humides dans cette région s'écoulent dans le lac Winnipegosis, un des grands lacs du Manitoba, et procurent de nombreux avantages environnementaux, notamment la filtration des eaux de ruissellement, qui aide à garder les systèmes fluviaux et lacustres en santé. Le gouvernement a aussi établi une autre aire de gestion de la faune de 23 740 hectares (58 662 acres) afin de maintenir les valeurs relatives aux espèces sauvages de la région. Ces aires protégées procurent des avantages environnementaux essentiels à la sauvagine et à d'autres espèces sauvages importantes, notamment le Pluvier siffleur, espèce en voie de disparition, et le caribou des bois, espèce menacée, toutes deux inscrites à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril.

En plus de ses importantes contributions de renseignements pour la conservation de la forêt boréale du Yukon et du Manitoba, CIC a aidé le PCHP à faire avancer ses activités d'influence auprès de l'industrie qui travaille dans la forêt boréale, comme un guide pour l'aménagement de routes qui respectent les milieux humides des forêts du nord du Canada. CIC a organisé un atelier de travail sur les pratiques de gestion optimales des milieux humides auquel ont participé l'industrie, des organismes de réglementation et d'autres intervenants, a terminé la cartographie des milieux humides de l'écozone des Plaines boréales de la Saskatchewan et de l'Alberta et effectue des recherches scientifiques pour mieux comprendre les effets de l'utilisation industrielle de la forêt boréale sur les populations de sauvagine.

Ces projets donnent un aperçu du travail impressionnant qui est effectué dans le cadre du PCHP, au seuil de sa quatrième décennie de partenariats fructueux afin d'atteindre les buts du PNAGS que sont la restauration et la conservation des habitats de la sauvagine.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Deanna Dixon, coordonnatrice du Plan conjoint des habitats des Prairies, (780) 951-8652, deanna.dixon@canada.ca.

Plan conjoint des habitats des Prairies **Contributions (en dollars canadiens)**

	2015-2016	Total (1986-2016)	
Total	42,075,635	1,184,286,972	
Réalisations (en acres)			
	2015-2016	Total (1986-2016)	
Protégées	69 331	6 854 582	
Restaurées	723 574	2 709 706	
Gérées	426 250	8 866 835	
Sous influence	459 528	6 000 156	

Les superficies protégées, améliorées et gérées ne s'additionnent pas.

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

1986-2016 signifie du 1er janvier 1986 au 31 mars 2016.

L'initiative de la forêt boréale de l'Ouest **Contributions (en dollars canadiens)**

Total	7 639 778	133 765 788
Réalisations (en ac	cres)	
	2015-2016	Total (1986-2016)
Protégées	11 678	11 250 454
Restaurées	0	0
Gérées	0	0
Sous influence	8 106 728	53 526 503

2015-2016

Total (1986-2016)

Les superficies protégées, améliorées et gérées ne s'additionnent pas.

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

1986-2016 signifie du 1er janvier 1986 au 31 mars 2016.





Réserve Naturelle Joseph Allain, Nouveau-Brunswick,

Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick



www.ehjv.ca www.pche.ca Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) couvre 315 millions d'hectares (780 millions d'acres) en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador. Le PCHE vise 30 % de tous les milieux humides du Canada, y compris plus de 48 millions d'hectares (120,8 millions d'acres) de milieux humides d'eau douce et côtiers. Il renferme des habitats importants, notamment des baies côtières, des marais salés, des marais en bordure de lacs, des milieux humides en plaine inondable et des milieux humides dans la forêt boréale. Il y a 13 espèces prioritaires dans l'aire du PCHE : le Canard noir, le Canard colvert, le Fuligule à collier, le Garrot à œil d'or, l'Eider à duvet (trois races), la Sarcelle d'hiver et la Bernache du Canada (cinq populations). L'habitat qui relève du PCHE abrite 95 % de la population continentale de Canards noirs et 80 % de la sous-espèce d'Amérique d'Eiders à duvet. Les populations de Bernaches du Canada de l'Atlantique et de l'Atlantique Nord se reproduisent uniquement dans la région du PCHE.

Le PCHE, par leguel est mis en œuvre le PNAGS dans l'Est du Canada, englobe le tiers de la masse terrestre du Canada et près des deux tiers de sa population humaine. Depuis 1989, le PCHE a protégé, amélioré et géré activement les milieux humides et leurs habitats associés en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les projets de conservation de l'habitat et les initiatives connexes entrepris par ce partenariat ont contribué non seulement à la conservation de la riche biodiversité de l'Est du Canada, mais aussi à la biodiversité globale de l'Amérique du Nord.

Canard colvert en vol. Canards Illimités Canada





Le rapport de cette année met en lumière une gamme de projets entrepris par les partenaires du PCHE partout au Nouveau-Brunswick.

Regain de vie d'un ancien marais

Emplacements du projet.

Pendant près de 10 ans, le marais Lakeside, situé à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, est resté en dormance sous 3,5 mètres (12 pieds) de remblai. Le milieu humide de 0,6 hectare (1,5 acre), situé près d'un lotissement résidentiel, était destiné au développement jusqu'à ce que le ministère provincial de l'Environnement prenne connaissance du projet et demande au promoteur de l'arrêter. Une partie du remblai a été enlevée, mais une grande quantité a été laissée dans le marais jusqu'à ce que Kassandra Paillard, spécialiste de la conservation à Canards Illimités Canada (CIC), l'apprenne.

M^{me} Paillard voulait savoir comment un milieu humide qui n'avait pas fonctionné comme tel pendant presque une décennie allait reprendre vie. Alors, après avoir proposé l'idée au Comité d'examen technique provincial (l'organisme provincial qui approuve les projets de restauration de milieux humides), elle a embauché, grâce au financement fourni par le Programme de conservation des milieux humides de CIC, un entrepreneur qui a commencé à creuser en juillet 2015. Si l'expérience au marais Lakeside se révélait un succès, cela démontrerait comment d'autres milieux humides remblayés pourraient aussi être restaurés.

« Je ne savais vraiment pas quelle était l'épaisseur du remblai, a précisé M^{me} Paillard. Vous pensez, bon, il y avait un milieu humide en dessous, quelque part. Puis, nous avons vu le changement dans la composition du sol où l'ancienne couche d'argile graisseuse du milieu humide débutait. Avant de l'atteindre, nous gardions les doigts croisés. »

Après avoir atteint la couche d'argile – la couche de sol collante essentielle qui retient l'eau – ils ont aménagé le fond en trois terrasses menant au point le plus creux du marais, où l'eau

s'écoule dans une tourbière. Grâce au réservoir de semences existant de la tourbière et des milieux humides boisés protégés avoisinants, des plantes palustres ont rapidement commencé à s'établir dans le site restauré. De fortes pluies se sont abattues sur Fredericton au cours d'une nuit où M^{me} Paillard et son équipe travaillaient encore au site. À son retour le lendemain matin, Mme Paillard a trouvé un Canard colvert et un bécasseau en train de s'installer.

Par contre, selon M^{me} Paillard, l'une des meilleures retombées du projet est qu'il mettra en valeur l'importance de la conservation des milieux humides. « La régénération de la végétation à cet endroit va prendre un certain temps, a-t-elle indiqué. Ce projet va montrer aux gens que très peu de temps suffit pour détruire un milieu humide, mais qu'il en faut beaucoup avant qu'il ne se rétablisse. » CIC prévoit installer des panneaux d'information dans le secteur.

Immédiatement après que M^{me} Paillard eût décrit ses plans de restauration du milieu humide, les promoteurs ont appuyé son projet. Ils ont maintenant conclu une entente de conservation de 30 ans avec CIC.

Conservation de l'habitat côtier

En 2015, la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick (« la Fondation ») a annoncé l'achèvement des travaux de conservation de terres côtières d'importance écologique bordant deux des littoraux distincts du Nouveau-Brunswick.

La réserve naturelle de l'île Frye est située dans le sud-ouest, le long de la baie de Fundy, qui est reconnue pour l'amplitude de marée la plus spectaculaire au monde. Elle comprend la partie sud de l'île et plusieurs îles plus petites qui, à marée basse, sont interreliées, ce qui donne un total de 168 hectares (415 acres). Ce littoral sauvage a été protégé par le biais d'un partenariat avec la Connors Brothers Clover Leaf Seafoods Company.



Vue aérienne de la réserve de l'île Frye (au premier plan) et de la collectivité de Back Bay (en haut à gauche), au Nouveau-Brunswick. Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick

Avec sa forêt acadienne en régénération, ses falaises maritimes, ses plages rocheuses, ses marais salés et ses milieux humides d'importance provinciale, l'île Frye a été désignée par la Fondation comme une aire écologique significative pour les oiseaux migrateurs. Au cours de la surveillance de base, plusieurs espèces d'oiseaux ont été observées, notamment le Canard branchu, la Bécasse d'Amérique, le Canard colvert, le Grand Harle, des cormorans, ainsi que de nombreux autres oiseaux aquatiques, oiseaux de mer, oiseaux de rivage, oiseaux chanteurs et oiseaux de proie.

À l'autre bout de la province, en diagonale, soit dans le nord-est, le long de la baie Miramichi du golfe du Saint-Laurent, l'autre propriété acquise est la réserve naturelle Joseph-Allain, située dans le village de Néguac. L'habitat protégé dans cette réserve naturelle de 9 hectares (22 acres) comprend une forêt en terrain élevé, un cordon littoral, un marais salé et une tourbière. Une grande partie de cette dernière est reconnue comme un milieu humide d'importance provinciale. De nombreux Grands Hérons fréquentent le secteur et les autres espèces d'oiseaux qu'on retrouve incluent le Canard pilet, le Garrot à œil d'or, le Balbuzard pêcheur et le Grand Harle.

La réserve naturelle Joseph-Allain s'ajoute à d'autres activités de conservation menées dans la région, notamment plusieurs zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), des terres adjacentes protégées par Conservation de la nature Canada et la réserve nationale de faune de l'Île Portage, située à tout juste 6 km (3,7 milles) au large. Ensemble, ces aires permettent de protéger l'habitat de la sauvagine et des oiseaux de rivage qui dépendent de ce littoral pour s'alimenter et se reproduire.

Protection d'un estuaire et d'un marais salé

Situé à 19 km (12 milles) à l'ouest de Saint John, au Nouveau-Brunswick, dans l'un des milieux naturels les plus productifs sur le plan biologique du Canada atlantique, l'estuaire de la Musquash est l'un des derniers estuaires pleinement fonctionnels de la baie de Fundy. Pendant des générations, le paysage saisissant aux abords de l'entrée de la baie a attiré les vacanciers à ses îles côtières et ses plages de galets. De nombreux oiseaux, notamment le Canard noir, l'Eider à duvet, le Harle huppé et la Petite Buse, nichent ici et y élèvent leurs oisillons. L'estuaire de la Musquash renferme aussi le plus grand marais salé de la portion extérieure de la baie de Fundy; plus de 85 % des marais salés bordant la baie de Fundy ont disparu à cause de l'endiguement, du drainage et du développement depuis la colonisation par les Européens.



Grand Cormoran. Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick

La régénération de la végétation à cet endroit va prendre un certain temps. Ce projet va montrer aux gens que très peu de temps suffit pour détruire un milieu humide, mais qu'il en faut beaucoup avant qu'il ne se rétablisse.



Le marais Lakeside à Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Canards Illimités Canada

Conservation de la nature Canada (CNC) mène des activités dans l'estuaire de la Musquash depuis 2001 et a protégé 1 717 hectares (4 243 acres) en conservant 21 propriétés par achat ou don. En 2006, l'estuaire a été désigné en tant que la sixième Zone de protection marine du Canada (la première au Nouveau-Brunswick). La désignation, par Pêches et Océans Canada, assure la protection de l'estuaire de la Musquash en vertu de la Loi sur les océans du Canada. Cette désignation n'a toutefois pas d'effet sur le marais salé et les terres situées au-dessus de la laisse de haute mer, ce qui fait de la protection des terres privées et publiques bordant l'estuaire par les partenaires du PCHE un volet essentiel de la protection des écosystèmes marins.

En octobre 2008, les terres de CNC dans l'estuaire de la Musquash sont devenues les premières terres privées à être inscrites à la Loi sur les zones naturelles protégées du Nouveau-Brunswick; la réserve naturelle de l'estuaire de la Musquash est donc protégée des futurs claims miniers, de l'exploration du sous-sol et du développement.

CNC mène actuellement une campagne de financement pour acheter près de 400 hectares (1 000 acres) de terrains additionnels bordant l'estuaire de la Musquash. Ces projets permettront de protéger le marais salé longeant la rivière Musquash, ainsi que la forêt acadienne et les milieux humides d'eau douce.

Le littoral de la baie de Fundy est un élément essentiel de la voie migratoire de l'Atlantique. L'emplacement éloigné et la position de l'embouchure de l'estuaire de la Musquash en font un excellent habitat pour les canards de mer migrateurs, en particulier la Macreuse à bec jaune, la Macreuse brune, la Macreuse à front blanc et l'Eider à duvet. Des oiseaux de rivage et des parulines fréquentent aussi le littoral et les promontoires de l'estuaire durant la migration.

Les projets du Nouveau-Brunswick qui ressortent ici comptent parmi les plus excitants d'où les partenaires du PCHE performent dans le territoire visé par le Plan conjoint, alors qu'ils collaborent pour atteindre les objectifs en matière d'habitat établis dans le plan de mise en œuvre du PCHE pour 2015-2020.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Tania Morais, coordonnatrice du Plan conjoint des habitats de l'Est, tania.morais@canada.ca.

Plan conjoint des habitats de l'Est **Contributions (en dollars canadiens)**

Total	23 707 883	540 258,848	
Réalisations (en acres)			
	2015-2016	Total (1989-2016)	
Protégées	16 522	1 446 727	
Restaurées	3 229	608 811	
Gérées	173 075	1 935 809	
Sous influence	5 673	72 997 597	

2015-2016

Total (1989-2016)

Les superficies protégées, améliorées et gérées ne s'additionnent pas.

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

1989-2016 signifie du 1er janvier 1989 au 31 mars 2016.



La rivière Musquash, au Nouveau-Brunswick, montrant les marais salants le long de la rivière juste avant qu'elle s'ouvre dans l'estuaire.

Ron Garnett



Cygnes trompette. Catherine Jardine

Les plans conjoints des espèces, qui couvrent l'Amérique du Nord et incluent les pays circumpolaires, ont une portée internationale. Ces plans conjoints mettent l'accent sur les besoins scientifiques essentiels pour éclairer la gestion de plus d'une vingtaine d'espèces (au moins 50 populations) et des habitats qui leur sont associés. Par ailleurs, la recherche effectuée dans le cadre des plans conjoints des espèces se penche sur des questions qui concernent d'autres espèces d'oiseaux partageant les habitats.



Mâle et femelle, Canard noir. Christian Marcotte



www.blackduck. cmi.vt.edu

Le Plan conjoint sur le Canard noir (PCCN) couvre l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et 14 États de l'Est des États-Unis. Le Canard noir fréquente les marais salés, les bassins de retenue d'eau douce et d'eau saumâtre, les marais riverains et estuariens, les milieux humides des régions boisées, les lacs peu profonds et les tourbières boréales. Il utilise les voies migratoires du Mississippi et de l'Atlantique.

L'un des principaux objectifs du PCCN est d'appuyer la recherche axée sur les facteurs qui nuisent aux populations de Canards noirs en Amérique du Nord. Depuis l'établissement du PCCN en 1989, des études sont financés au sujet des habitats de reproduction, des régions boréales éloignées jusqu'à l'Est du Canada, et du Maine jusqu'au sud de la baie de Chesapeake. Toutefois, au cours des dernières années, les travaux de recherche ont été dirigés principalement vers une meilleure compréhension du Canard noir dans ses aires d'hivernage.

Selon l'hypothèse dominante, la disponibilité de nourriture (énergie) en dehors de la période de reproduction peut limiter les populations de sauvagine. Les recherches menées en ce qui a trait aux aires d'hivernage au cours des dernières années visaient à quantifier l'effet de la disponibilité d'énergie et des conditions météorologiques sur le domaine vital du Canard noir, son taux de survie et son utilisation de l'habitat. Pour réaliser ces études, le PCCN et le Plan conjoint de la côte de l'Atlantique des États-Unis (ACJV; acjv.org) ont entrepris en partenariat des travaux pour traiter de questions précises. L'identification des sites prioritaires à protéger et à restaurer dans les aires d'hivernage est un résultat direct de cette collaboration.

À la recherche des aires de reproduction dans le Nord

Ayant acquis une meilleure compréhension des besoins du Canard noir dans les aires d'hivernage, le PCCN a recentré ses recherches sur l'écologie de l'espèce dans les aires de reproduction. Malgré les études menées antérieurement, notre compréhension des facteurs agissant sur le succès de reproduction à l'échelle de la plus grande partie de l'aire de répartition du Canard noir est incomplète. De plus, étant donné que le paysage boisé important pour les Canards noirs nicheurs au Canada est vaste et éloigné, les efforts de conservation dans ces régions ont été limités jusqu'à maintenant. Compte

tenu des récents succès obtenus grâce aux efforts coordonnés de l'ACJV et du PCCN, un processus semblable a été proposé pour l'étude des aires de reproduction au Canada, dont la plupart sont situées dans le territoire du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE), qui couvre une zone de l'Ontario jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador.

Lors de sa réunion de novembre 2015, le conseil d'administration du PCCN a convenu d'organiser une réunion en personne des partenaires canadiens du PCCN et du PCHE pour discuter des besoins en information, des lacunes dans les données et des projets potentiels à entreprendre au Canada. En plus d'orienter la gestion adaptative de la récolte du Canard noir, une alliance entre ces partenaires pourrait aussi

faciliter la conservation stratégique de l'habitat dans les aires de nidification à l'échelle du territoire relevant du PCHE.

Établissement des besoins en matière de recherche

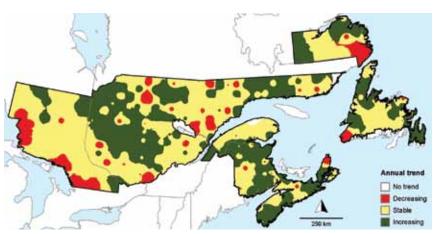
En mars 2016, les partenaires du PCHE et du PCCN se sont réunis à Montréal, au Québec, dans le cadre d'un atelier de travail de deux jours pour discuter des possibilités de recherche. Les participants comprenaient des chercheurs universitaires, des représentants de Canards Illimités Canada, des biologistes provinciaux, des chercheurs de l'Ontario et du Québec, des représentants du Fish and Wildlife Service des États-Unis, ainsi que des biologistes de l'habitat et des populations de sauvagine du Service canadien de la faune.

Les participants à l'atelier de travail ont convenu que la recherche appuyant des mesures de conservation futures doit viser les régions de conservation des oiseaux 8 et 12 (le bouclier de résineux boréal et la région de la forêt mixte boréale, respectivement), situées dans le centre de l'Ontario et au Québec. Plusieurs priorités ont été cernées, notamment



Cours d'eau convenable pour les canards noirs dans la forêt boréale, au centre-nord du Québec.

Christine Lepage



Répartition des tendances de la population (variation annuelle en pourcentage) du canard noir durant l'enquête sur les oiseaux aquatiques dans l'est du Canada, 1990-2003.

un effort de compilation et de réévaluation d'ensembles de données historiques ainsi que de données contemporaines. Ce travail pourrait permettre aux partenaires des plans conjoints d'identifier les facteurs qui agissent sur les activités de reproduction du Canard noir dans les aires où les baisses les plus marquées de la densité des populations ont été observées (des années 1990 à ce jour). En outre, à des fins d'évaluation plus approfondies, d'autres domaines qui ont été cernés sont l'influence grandissante de l'empreinte humaine (en termes d'utilisation récréative et d'activité industrielle) et le rôle possible du castor du Canada dans la modification du paysage

À mesure que le développement et l'empiètement humains continuent dans les paysages boisés de l'est de l'Amérique du Nord, des efforts supplémentaires devront être déployés pour y assurer la conservation des populations de Canards noirs. La collaboration dans le cadre de ce partenariat entre plans conjoints donnera des résultats concrets en matière de conservation et donnera un aperçu de la manière dont les plans conjoints prennent des mesures pour maintenir des populations saines de Canards noirs à perpétuité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Tania Morais, coordonnatrice du Plan conjoint des habitats de l'Est, tania.morais@canada.ca.

Plan conjoint sur le canard noir Contributions (en dollars canadiens)

et des habitats utilisés par le Canard noir

Total	544 572 \$	17 892 178 \$
Communication et éducation		18 600
Planification de la conservation	5 368	351 980
Relevés	313 137	7 980 152
Recherche	33 450	1 705 097
Bandes	192 617	7 836 349
	2015-2016	Total (1989-2016)

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

1989-2016 signifie du 1er janvier 1989 au 31 mars 2016.





Eider à duvet femelle. Tim Bowman, U.S. Fish & Wildlife Service



Le Plan conjoint des canards de mer (PCCM) couvre l'ensemble du Canada et des États-Unis, ciblant en particulier les eaux côtières dans le cas des canards migrateurs et hivernants, et la forêt boréale et la toundra, dans le cas des canards nicheurs. Il vise les 22 populations reconnues des 15 espèces de canards de mer (tribu des *Mergini*) : l'Eider à duvet, l'Eider à tête grise, l'Eider à lunettes, l'Eider de Steller, la Macreuse à bec jaune, la Macreuse brune, la Macreuse à front blanc, le Garrot d'Islande, le Garrot à œil d'or, le Petit Garrot, le Harelde kakawi, l'Arlequin plongeur, le Grand Harle, le Harle huppé et le Harle couronné. En tant que groupe, les canards de mer utilisent les quatre voies migratoires en fonction des saisons.

Lorsque le PCCM a été établi en 1998, il manquait des données biologiques même fondamentales sur la plupart des espèces de canards de mer. Les partenaires se sont penchés sur des questions clés, par exemple l'échelle d'étude des canards de mer aux fins de la gestion, les principaux facteurs limitatifs, les habitats les plus importants et la durabilité de la récolte actuelle. Bien que l'on ait beaucoup appris au sujet de ces oiseaux, il reste de nombreuses lacunes dans les connaissances, notamment au sujet de l'importance relative des facteurs limitatifs potentiels.

Documents d'orientation

Deux documents de planification orientent le PCCM : un plan stratégique assorti d'un cycle de planification de cinq ans (pour 2014-2018 actuellement) et un plan de mise en œuvre, révisé chaque année, assorti d'un cycle de planification de trois ans (pour 2016-2018 actuellement). En 2015, le PCCM a produit son premier plan de communication stratégique (pour 2015-2019 actuellement), qui orientera les activités de communications entre le personnel, l'équipe technique continentale et le conseil d'administration du PCCM, ainsi que d'autres partenaires. Le plan de communication est axé sur quatre objectifs du PCCM, soit :

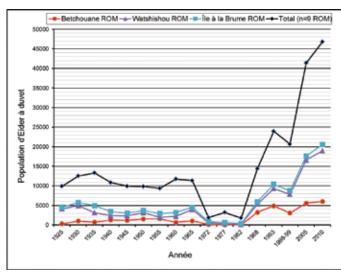
 Objectif 1. Le PCCM contribue aux données scientifiques sur les canards de mer et leurs habitats, et veille à ce que ces informations soient facilement accessibles et utilisées par les intervenants.

- Objectif 2. Les partenaires du PCCM collaborent à la recherche et à la surveillance visant à combler les lacunes dans la conservation et la gestion des canards de mer.
- Objectif 3. Les mesures prioritaires du PCCM sont mises en œuvre afin de faire avancer la conservation et la gestion des canards de mer.
- Objectif 4. Le PCCM est largement reconnu comme le meilleur programme de conservation des canards de mer et dispose d'une base de soutien informée et solide à cet effet.

Parmi les activités de communication dignes de mention menées en 2015-2016 figurent le remaniement du site Web et la production du tout premier bulletin du PCCM, qui sera produit chaque année et publié sur le site. L'édition du bulletin du PCCM du printemps 2016 présente des nouvelles à propos du programme, ainsi que des articles rédigés par des partenaires du PCCM au sujet de leurs travaux financés par le PCCM, allant de relevés à des recherches en passant par la science citoyenne.

Recensement de l'Eider à duvet

Des 15 espèces de canards de mer, l'Eider à duvet est sans doute celle la plus connue par le public canadien, en grande partie en raison du fait qu'il niche en colonies dans les îles situées le long des côtes Est et Nord du pays, du sud du Nouveau-Brunswick au Yukon. La présence de colonies de nidification de l'Eider à duvet le long de la côte nord du golfe du Saint-Laurent, la chasse locale des adultes et le prélèvement d'œufs aux fins d'alimentation étaient probablement tous des facteurs qui ont contribué à la décision de créer dans cette région neuf refuges fédéraux d'oiseaux migrateurs (ROM) en 1925, soit moins d'une décennie après la signature de la Convention concernant les oiseaux migrateurs en 1916. La même année de la création des refuges, un recensement des



La population d'Eider à duvet dans colonies de nidification dans les Sanctuaires d'oiseaux migrateurs de la Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent, Québec,

Données de la Banque Informatisée des Oiseaux Marins du Québec (BIOMQ)



Eider à duvet mâle. Tim Bowman, U.S. Fish & Wildlife Service

oiseaux de mer nicheurs, notamment les cormorans, le Petit Pingouin et l'Eider à duvet, a débuté dans chaque refuge. Le recensement est répété tous les cinq ans environ, le plus récent ayant été effectué en 2015.

Ce programme de suivi a produit l'une des séries de données les plus longues sur l'Eider à duvet. Dans chacun des ROM (ceux où nichent des eiders lors de chaque recensement) et pour l'ensemble des ROM, la taille de la population nicheuse était relativement stable de 1925 à 1965, a connu de forts déclins de 1972 à 1982, puis a augmenté considérablement de 1982 à 2010 (les données de 2015 ne sont pas encore disponibles).

Les programmes de suivi, en particulier les programmes à long terme, sont essentiels à la gestion de l'Eider à duvet et de tous les canards de mer, tout comme les études continues telles que celles soutenues par le PCCM pour combler les lacunes de renseignements sur leur cycle vital, les facteurs nuisant à leur productivité et les changements des populations.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Richard Cotter, coordonnateur du Plan conjoint des Canards de mer, à l'adresse richard.cotter@canada.ca.

Plan conjoint des Canards de mer **Contributions (en dollars canadiens)**

Total	244 868 \$	12 635 909 \$
Communication et éducation		44 504
Planification de la conservation	10 000	886 411
Relevés	153 148	2 638 018
Recherche	81 720	8 371 631
Bandes		695 345
	2015-2016	Total (1998-2016)

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016. 1998-2016 signifie du 1er janvier 1998 au 31 mars 2016.



Groupe d'Oies rieuses. Kiel Drake



www.agjv.ca www.pcoa.ca www.gansodel artico.com

Le Plan conjoint des oies de l'Arctique (PCOA) couvre 374 millions d'hectares (924 millions d'acres) en Amérique du Nord et dans d'autres pays circumpolaires. Il porte sur 26 populations des sept espèces suivantes : l'Oie rieuse, l'Oie empereur, l'Oie des neiges, l'Oie de Ross, la Bernache cravant, la Bernache de Hutchins et la Bernache du Canada. Les oies de l'Arctique utilisent les quatre voies de migration.

Le PCOA, un des plans conjoints lancés lors de la réunion inaugurale du Comité du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) en 1986, a joué un rôle déterminant dans la collecte, la compilation et la diffusion de renseignements sur les oies de l'Amérique du Nord et leurs habitats. Plusieurs moutures du plan stratégique du PCOA, la plus récente réalisée en 2016, reflètent les progrès continus que ce partenariat a faits pour combler les besoins hautement prioritaires en matière d'information sur les oies nicheuses nordiques du continent. À ce jour, plus de 100 projets ont été approuvés et financés par le biais de contributions désignées du PCOA.

Une longue liste de plus de 400 publications découlant des activités du PCOA et de projets financés par le PCOA a été dressée. Le PCOA a été particulièrement actif dans le dossier de l'Oie des neiges et de l'Oie de Ross nichant en colonies (mandat initial du PNAGS), notamment en ce qui a trait aux problèmes de surabondance. Par le biais d'une série de groupes de travail et de plusieurs publications du PCOA, les régimes de gestion des oies continentales ont été considérablement influencés.

Les projets et les programmes financés par le biais du PCOA comprennent trois principaux volets: le baguage, les relevés et la recherche. Voici quelques exemples de la façon dont les projets ainsi financés améliorent les capacités de gestion des populations d'oies de l'Amérique du Nord.

Baguage

Le PCOA soutient des opérations de baguage à l'échelle de l'Arctique, depuis l'île de Baffin jusqu'en Alaska. De 1989 à 2015, plus d'un million d'oies des populations couvertes par le PCOA ont été baguées. Ces études ont permis de recueillir de l'information sur le moment de la migration, la répartition du rétablissement, les taux de survie, la taille des populations et les taux de récolte.

Des colliers continuent d'être utilisés dans certains cas pour obtenir des estimations par marquage – ré-observation de la taille de populations ou répondre à des questions scientifiques précises. Toutefois, plusieurs études ont révélé que les colliers nuisaient à la survie des oies et, par conséquent, la plupart des activités de baguage par pose de colliers ont été suspendues dès 2007.

Une étude fondée sur la récupération des bagues réalisée par des partenaires du PCOA de 2003 à 2005 a constitué la première évaluation quantitative des taux de déclaration des prises d'oies baguées par les chasseurs d'oies en Amérique du Nord. Les estimations des taux de déclaration nous aident à mieux comprendre les taux de prise d'oies, en plus d'améliorer les estimations de la taille des populations reposant sur le taux de récupération de bagues et les données sur les prises.

Grâce à de meilleures connaissances sur la répartition des oies durant la migration et l'hiver, on a pu regrouper plusieurs populations provenant d'aires de reproduction qui étaient autrefois divisées en composantes régionales plus petites, notamment les populations d'Oies rieuses, de Bernaches de Hutchins et de Petites Oies des neiges, toutes du centre du continent. Les données de baguage servent également à suivre les changements dans la répartition de certaines espèces, comme l'Oie de Ross, qui ont considérablement élargi leur aire de répartition vers l'est au cours des dernières décennies.

Relevés

Le PCOA a soutenu des relevés menés dans tout le Nord canadien et aux États-Unis, notamment :

- un inventaire photographique des colonies nicheuses de l'Oie des neiges et de l'Oie de Ross;
- un relevé des haltes migratoires printanières de la Grande Oie des neiges;



Bernache du Canada. Richard Cotter

- un recensement d'automne de l'Oie rieuse dans les prairies canadiennes;
- des relevés par hélicoptères des colonies de Petites Oies des neiges dans le sud de la baie d'Hudson;
- un relevé vidéographique des colonies nicheuses de Bernaches cravants du Pacifique;
- des relevés aériens des oiseaux migrateurs dans l'Arctique;
- une évaluation de l'imagerie satellitaire à haute résolution pour le recensement de l'Oie des neiges dans l'île Wrangel.

Recherche

Le PCOA fournit un soutien à la recherche sur les oies qui est importante pour améliorer la gestion des populations. Voici quelques exemples d'évaluations qui ont été réalisées :

- les prises d'oies au Mexique;
- la productivité de la Petite Oie des neiges dans l'île Wrangel, en Russie;
- la productivité de la Grande Oie des neiges dans l'île Bylot, au Nunavut;
- l'écologie de reproduction de l'Oie de Ross;
- les caractéristiques de la végétation, la modification des habitats et le rétablissement dans les écosystèmes de l'Arctique;
- les conditions dans l'habitat d'hivernage (p. ex. la disponibilité de la zostère);
- le rôle de l'Oie des neiges et de l'Oie de Ross comme porteurs de l'agent pathogène responsable du choléra aviaire;
- les impacts de la dégradation des habitats causée par l'Oie des neiges et l'Oie de Ross sur d'autres espèces.

Les activités soutenues par le PCOA ont permis de raffiner les définitions de populations, d'améliorer la précision des activités de surveillance et d'accroître la capacité de suivi, ce qui a renforcé la capacité des organismes de gérer efficacement les populations d'oies par le biais de règlements sur la chasse spécialement adaptés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Deanna Dixon, coordonnatrice du Plan conjoint des oies de l'Arctique, au 780-951-8652 ou à l'adresse deanna.dixon@canada.ca.

Plan conjoint des oies de l'Arctique Contributions (en dollars canadiens)

	2015-2016	Total (1991-2016)
Bandes	776 108	14 878 870
Recherche	2,015 471	20 565 274
Relevés	91 703	10 232 251
Collar Observations		1 324 185
Gestion		272 992
Planification de la conservation	n 47 800	607 486
Total	2 931 082 \$	47 881 058 \$

2015-2016 signifie du 1er avril 2015 au 31 mars 2016. 1991-2016 signifie du 1er janvier 1991 au 31 mars 2016.



Volée d'Eiders à duvet.

Tim Bowman

Merci à tous nos partenaires qui ont appuyé le programme canadien par leur contribution en 2015-2016:

Canada

Université Acadia Agriculture et Agroalimentaire Canada Alberta Environment and Sustainable Resource Development Alberta Fish and Game Association Alberta Treasury AltaGas Services Inc. Amar Developments Ltée Anderson Exploration Ltée Apache Canada Ltée ARC Resources Ltée

Association de foresterie durable Atco Electric Ltée

Atco Gas Baytex Energy Ltée

ARCTICNET

BC Hvdro Bluenose Coastal Action Foundation Bonavista Energy Trust Ltée

British Columbia Ministry of Environment

British Columbia Waterfowl Society

Calgary (Ville de)

Canada West Land Services Ltée Canadian Natural Resources Ltée

Cavalier Land Ltée Cenovus Energy Inc.

Clean Annapolis River Project

Clearwater Fine Foods Inc. Columbia Basin Trust

ConocoPhillips Canada

Crescent Point Resources Limited Partnership

Université Dalhousie Canards Illimités Canada

Fondation Duffy

Fondation communautaire Edmonton Enbridge Inc.

Enbridge Pipelines Inc.

Environnement et Changement climatique Canada

Evolve Surface Strategies Inc. ExxonMobil Canada Energy Flagstaff (Comté de)

Fondation de la faune du Québec

Fondation pour la conservation de l'habitat HMA Land Services Ltée Fondation de bienfaisance de l'Imperial Oil Imperial Oil Resources Ltée Affaires autochtones et du Nord Canada Institut de recherches sur les terres humides et les oiseaux aquatiques Inter Pipeline Fund J.D. Irving, Ltée James Richardson International Comté de Kings (Municipalité de) Landwest Resource Services Ltée Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Manitoba Conservation and Water Stewardship

Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba Habitat

Medicine Hat (Ville de) MGV Energy Inc.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

Mistik Management Ltée

Ressources naturelles Canada - Projet du plateau continental polaire

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

Conservation de la nature du Canada Le Fonds pour la nature de la Colombie-Britannique

Environnement et Gouvernements locaux Nouveau-Brunswick

Développement de l'énergie et des ressources Nouveau-Brunswick

Fonds en fiducie pour l'environnement Nouveau-Brunswick

Société de développement régional Nouveau-Brunswick

Conseil de la Faune du Nouveau-Brunswick Fonds de Fiducie de la Faune du Nouveau-Brunswick

Newfoundland-Labrador Department of **Environment and Conservation**

Nexen Inc.

Northrock Resources Ltée (Canada) Northwest Territories Department of **Environment and Natural Resources** Nova Scotia Crown Share Land Legacy Trust Nova Scotia Department of Agriculture Nova Scotia Environment

Nova Scotia Federation of Agriculture Nova Scotia Natural Resources

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts Ontario

Pan Canadian Petroleum Limited Paramount Energy Trust Park Ridge Homes Ltée

Parcs Canada

PCL Construction Management Inc.

Pengrowth Corporation

Prairie Land Consultants Inc. Prince Edward Island Wildlife

Conservation Fund

Richardson Foundation Inc. Rife Resources Ltée

Rocky View (arrondissement municipal de)

Produits Shell Canada Ltée Signalta Resources Ltd. Standard Land Company Inc. Strathcona (Comté de)

TD Canada Trust

Tervita

La Fondation Asper

La Fondation Flanagan

La Fondation Gosling

La Fondation Harold Crabtree

La Fondation W. Garfield Weston

La Fondation Winnipeg

Thunder Bay Holdings Ltd.

Touchdown Land Consultants Ltd.

TransCanada Corporation

Université de Trent

Trident Exploration Corporation

Trilogy Energy Corporation

Turtle Mountain Conservation District Twin Butte Energy Ltd.

Centraide du Grand Toronto
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Rimouski
Vancouver International Airport Authority
Weyerhaeuser
Habitat faunique Canada
Yellowstone to Yukon Conservation
Initiative Foundation
Yukon Department of Energy, Mines
and Resources
Yukon Department of Environment

Alabama Department of Conservation

and Natural Resources

États-Unis

Alaska Department of Fish and Game American Friends of the Nature Conservancy of Canada American Museum of Natural History **Anonymous Foundation** Arizona Game & Fish Department Arkansas Game & Fish Commission Atlantic Flyway Council Bayer CropScience Inc. California Department of Fish & Wildlife Cargill Limited Central Flyway Council Connecticut Department of Energy & **Environmental Protection** ConocoPhillips Alaska Delaware Division of Fish & Wildlife Ducks Unlimited, Inc. Florida Fish & Wildlife Conservation Commission Georgia Wildlife Resources Division **Hudson Bay Project**



Dans la vallée de la Zone de protection de l'habitat Ddhaw Ghro dans le centre du Yukon, les milieux humides sont fréquents.

Canards Illimités Canada

Idaho Department of Fish & Game Indiana Department of Natural Resources Kansas Department of Wildlife & Parks Kentucky Department of Fish & Wildlife Resources

Louisiana Department of Wildlife and Fisheries

Louisiana Pacific Corporation

Maine Department of Inland Fisheries

& Wildlife

Maryland Department of Natural Resources
Massachusetts Division of Fisheries
& Wildlife

Michigan Department of Natural Resources Mississippi Department of Wildlife, Fisheries & Parks

Mississippi Flyway Council

Missouri Department of Conservation National Fish and Wildlife Foundation Nebraska Games & Parks Commission Nevada Department of Wildlife New Hampshire Fish & Game New Jersey Division of Fish & Wildlife North Carolina Wildlife Resources Commission

North Dakota Game & Fish Department Oceans North Canada Ohio Division of Wildlife Oklahoma Department of Wildlife Conservation

Open Space Institute
Pennsylvania Game Commission
PEW Charitable Trusts
Rhode Island Department of Environmental
Management

South Carolina Department of Natural

Resources
South Dakota Game, Fish & Parks Department

Tennessee Wildlife Resources Agency
Texas Parks & Wildlife Department
The Nature Conservancy

U.S. Fish and Wildlife Service

U.S. Geological Survey - Alaska Science Center

U.S. Geological Survey - Biological Resources Division

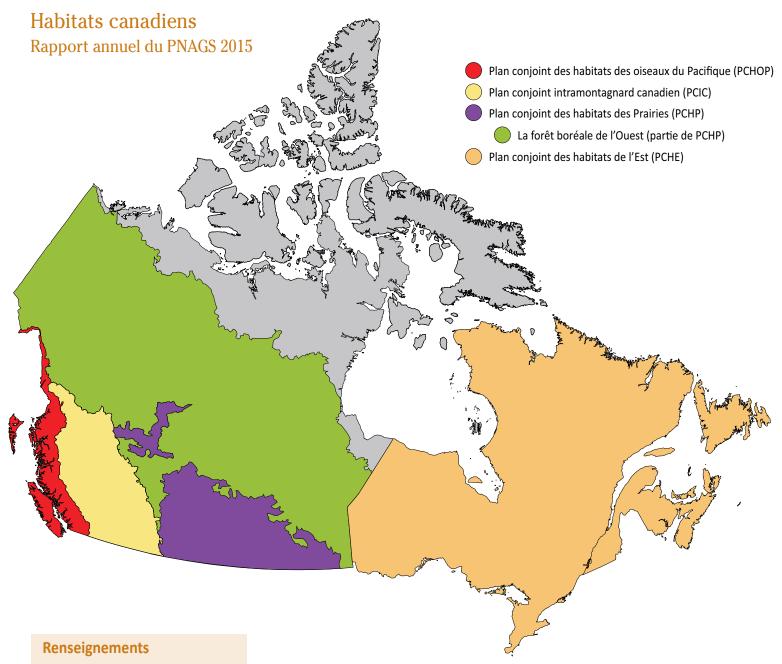
University of Delaware
University of North Dakota
Utah State University
Vermont Agency of Natural Resources
Virginia Department of Game
& Inland Fisheries

Washington Department of Fish and Wildlife West Virginia Division of Natural Resources Wisconsin Department of Natural Resources



Granu Heron.

iStock



Pour obtenir de l'information sur le PNAGS ou la NAWCA au Canada ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires :

NAWCC (Canada) Secrétariat Bureau des terres humides Service canadien de la faune Environnement Canada 14^{ieme} étage, 351, boul. Saint-Joseph Gatineau (Quebec) K1A 0H3 (819) 938-4030 ec.pnags-nawmp.ec@canada.ca Pour consulter la présente publication sur support électronique nawmp.wetlandnetwork.ca

Financement obtenu en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act*

nawcc.wetlandnetwork.ca

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord nabci.net

Carte des régions de conservation des oiseaux nabci-us.org/map.html